



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour
le développement,
du Fonds des Nations Unies pour la
population et du Bureau des Nations
Unies pour les services d'appui aux
projets**

Distr. générale

6 December 2024

Français

Original : anglais

Première session ordinaire de 2025
27 au 31 janvier 2025, New York
Point 13 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Prolongation des programmes de pays

Résumé

La présente note contient des informations sur la prolongation des programmes de pays du FNUAP. Les premières prolongations de programmes de pays, d'une durée allant jusqu'à un an, sont approuvées par la Directrice exécutive et présentées au Conseil d'administration pour information. Les autres demandes de prolongation de programmes de pays sont transmises au Conseil d'administration pour approbation.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour le Mali et approuver la quatrième prolongation d'un an du programme de pays pour le Soudan, telle que présentée dans le tableau 2.

Remarque : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par le FNUAP.

25-00748 (F)



Merci de recycler



Tableau 1
Prolongations de programmes de pays approuvées par la Directrice générale

<i>Pays</i>	<i>Durée initiale du programme</i>	<i>Période de prolongation approuvée</i>	<i>Motif de la prolongation</i>
Mali	2020-2024	2025	Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable actuel est prolongé, conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies. En conséquence, cette prolongation permettra au prochain programme de pays du FNUAP de s'aligner sur le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de veiller à son alignement sur les priorités et les plans de développement nationaux.

Tableau 2
Prolongations de programmes de pays pour lesquelles l'approbation du Conseil d'administration est demandée

<i>Pays</i>	<i>Période sur laquelle portait le programme d'origine</i>	<i>Période de prolongation proposée</i>	<i>Motif de la prolongation</i>		
			<i>Évolution du pays</i>	<i>Harmonisation des Nations Unies</i>	<i>Mise en œuvre ou autres questions</i>
Soudan	2018-2021 2022 (première prolongation) 2023 (seconde prolongation) 2024 (troisième prolongation)	2025 (quatrième prolongation)	—	L'équipe de pays des Nations Unies a accepté de prolonger d'un an l'actuel Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Cette prolongation permettra aux agences des Nations Unies d'harmoniser leurs interventions, notamment en matière d'intervention humanitaire.	Cette prolongation permettra au FNUAP de renforcer sa présence et de poursuivre son action humanitaire de manière coordonnée avec les autres agences des Nations Unies. Il s'agit notamment de mettre en place des bureaux centraux et de continuer à s'adapter aux conditions et aux besoins opérationnels sur le terrain.